

**Le coin de l'arbitre**  
**Jean Pierre Lefebvre**

### **Règles spéciales pour des parties spécifiques du parcours**

#### **1 Le Green**

Putter avec le drapeau laissé dans le trou : Il n'y a plus de pénalité si vous jouez une balle depuis le green et qu'elle frappe le drapeau laissé dans le trou.

Réparer des dommages sur le green : Vous pouvez réparer de nombreux dommages (y compris les marques de clou et les dommages d'animaux) sur le green (plutôt que d'être limité à réparer seulement les impacts de balle et les bouchons d'anciens trous).

Toucher votre ligne de putt ou toucher le green en indiquant la cible : Il n'y a plus de pénalité si vous ou votre cadet faites une de ces choses, tant que cela n'améliore pas les conditions affectant votre coup.

Replacer votre balle si elle se déplace après l'avoir déjà marquée, relevée et replacée : A n'importe quel moment où cela arrive sur le green, vous replacez votre balle à son emplacement d'origine—même si elle a été poussée par le vent ou déplacée sans raison claire.

Votre cadet marque et relève votre balle sur le green : Il n'y a plus de pénalité si votre cadet fait ceci sans votre autorisation explicite de le faire.

#### **2 Zones à pénalité**

Zones à pénalité généralisées en plus des obstacles d'eau : Les "Zones à pénalité " marquées par des piquets rouges et jaunes peuvent désormais couvrir des zones que le Comité décide de marquer dans ce but (telles que déserts, ravins, champs de roches volcanique, ou zones pouvant présenter des

dangers), en plus des zones comportant de l'eau. Suppression de l'option de dégagement sur sur la lisière opposée : Vous ne pouvez plus vous dégager d'une zone à pénalité rouge sur la lisière opposée à celle où est entrée en dernier la balle dans la zone de pénalité (sauf si le Comité adopte une Règle Locale l'autorisant).

Levée de toutes les restrictions spécifiques relatives au déplacement ou au toucher de choses dans une zone à pénalité : Il n'y a plus de pénalité si vous enlevez ou déplacez des débris (tels que des feuilles, pierres et bouts de bois) ou touchez le sol avec votre main ou votre club dans une zone à pénalité. Même si votre balle repose dans cette zone à pénalité.

#### **3 Bunkers**

Autorisation d'enlever des débris : Il n'y a plus de pénalité si vous touchez ou déplacez des débris dans un bunker même si votre balle repose dans le bunker.

Restrictions assouplies pour toucher le sable avec votre main ou votre club quand votre balle est dans un bunker : Il vous est maintenant seulement interdit de toucher le sable (1) avec votre main ou votre club pour tester l'état du bunker ou (2) avec votre club dans la zone juste derrière ou devant votre balle, en faisant un mouvement d'essai ou dans le mouvement arrière de votre coup.

Nouvelle option de dégagement pour une balle injouable : avec deux coups de pénalité, vous pouvez vous dégager à l'extérieur du bunker en droppant une balle en arrière sur la ligne joignant le trou et l'endroit où votre balle était au repos dans le bunker.



#### **Epreuves ASGCA de Mars 2019**

Nous vous invitons à vous inscrire aux compétitions de L'ASGCA.  
Compétition de classement le mercredi 10

#### **Evénements du mois de Mars 2019**

Tous les mercredi : les groupes de 14 et 15 heures iront sur le parcours à tour de rôle.  
Une nouvelle organisation des groupes EDG par les pros, permettra aux jeunes d'aller plus souvent sur le parcours

## **Reprise des cours le mercredi 6 mars 2019**

#### **Dates des cours de Mars 2019**

Les mercredis : 6, 13, 20 & 27 mars  
Les samedis matins et après midi les  
9, 16, 23 & 30 mars

**Taux de Présence à  
l'EdG**

<b>Février</b>	<b>depuis le début</b>
<b>85 %</b>	<b>88 %</b>

retrouver toutes les infos sur [www.asgca.fr/](http://www.asgca.fr/)